

Buts de l'association :

- Former, informer, promouvoir la Kinésithérapie respiratoire ;
- Gérer et organiser la prise en charge en ville de la kiné respiratoire des enfants atteints de bronchiolite, pendant les week-ends des périodes d'épidémie.

L'Union des Kinésithérapeutes Respiratoires, association Loi 1901, est le promoteur du **Réseau bronchiolite Normand** depuis 2003. (ukrespi.fr)

N'attendez plus ! Rejoignez-nous !

Pour adhérer à l'UKR :

- ▶ Remplir le bulletin d'adhésion
- ▶ Régler la cotisation de :
 - **30€** (Masseurs-kinésithérapeutes libéraux)
 - **15€** (MK hospitaliers et autres professionnels n'assurant pas de garde au RBN)
 - **0€** (Étudiants)

Pour assurer des gardes avec le Réseau Bronchiolite Normand joindre :

- ▶ Votre RIB si nouvel adhérent ou si changement de coordonnées bancaires

À nous retourner par courrier : **UKR – Locaux A.D.I.R Association – Hôpital de Bois-Guillaume**
147 Avenue du Maréchal Juin - 76230 Bois-Guillaume



Je soussigné(e) : Mr Mme Mlle

NOM : **Prénom :**

MK libéral (30€) MK hospitaliers et autres professionnels (15€) Étudiants (0€)

Adresse (Professionnelle) :

N° Tél du Cabinet : **N° de Portable :**

Mail :

Partie à remplir ci-dessous si vous assurez des gardes au Réseau Bronchiolite Normand

N° RPPS :

Je souhaite faire assurer mon secrétariat par le Réseau : Oui Non

Si Oui, N° tel. Personnel ou portable non communiqué aux patients :

Si Non, N° tél. à donner aux patients :

Indiquer un point de repère pour situer votre cabinet :

Je souhaite accueillir un stagiaire MK de 3^{ème} année durant mes gardes : Oui Non

En signant ce coupon, je m'engage également à respecter la charte professionnelle du réseau Bronchiolite Normand

DATE :

SIGNATURE :

La signature de cette charte et son respect intégral conditionne la rémunération des astreintes par l'UKR.

Tous les ans, les affections respiratoires virales épidémiques chez les enfants de 0 à 3 ans influent sur l'organisation de la santé publique. Ces affections impliquent une prise en charge de plus en plus lourde en kinésithérapie respiratoire.

Cette kinésithérapie spécifique exige disponibilité et engagement qualitatif.

Cette charte se propose de définir les règles fixant la mise en place d'un réseau de soins financé par le biais d'une subvention du Fonds d'intervention régionale accordé par l'ARS de Normandie.

Ce réseau a pour finalité :

- ▶ **D'offrir une qualité optimale d'accueil et de soins ;**
- ▶ **D'assurer la prise en charge des soins de kinésithérapie respiratoire le week-end et les jours fériés de la période épidémique ;**
- ▶ **De garantir les règles éthiques et déontologiques ;**
- ▶ **De rémunérer les astreintes des kinésithérapeutes de garde.**

LES KINESITHERAPEUTES SIGNATAIRES S'ENGAGENT :

- 1) A adhérer à l'Union des Kinésithérapeutes respiratoires UKR.
- 2) A assurer leurs actes aux dates choisies, les week-ends et les jours fériés de la période épidémique.
- 3) A être disponible et joignable suivant les règles fixées.
- 4) A transmettre les données qualitatives et quantitatives de leur activité au sein du réseau par le moyen des fiches bilans.
- 5) A n'utiliser que les techniques de kinésithérapie respiratoire conformes aux recommandations de l'HAS.
- 6) A respecter les normes recommandées d'hygiène et de sécurité.
- 7) A se former régulièrement aux techniques de kinésithérapie respiratoire pédiatrique.
- 8) A se conformer au code de déontologie des Masseurs-Kinésithérapeutes et notamment renvoyer l'enfant pour la suite du traitement vers son kinésithérapeute habituel ou s'il n'en a pas, lui proposer les coordonnées des confrères les plus proches de son domicile.
- 9) A recevoir tout patient, quel que soit son type de couverture sociale.
- 10) A ne pas appliquer de dépassement d'honoraire (DE) dans le cadre des gardes du Réseau.
- 11) Les kinésithérapeutes qui effectuent des gardes restent personnellement responsables des actes qu'ils effectuent et doivent posséder une assurance responsabilité civile professionnelle.